

Annexe : PJ\_ROB\_plan\_actions\_2026

## ELEMENTS DE CADRAGE

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget, obligation reprise par les articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le débat est obligatoire et doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen de celui-ci. Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

## OBJECTIF DU DEBAT

L'objectif est de proposer les orientations du Parc en termes de programme d'actions 2026 pour la mise en œuvre de la Charte, du programme d'investissement et des orientations générales du budget structurel.

## CONTEXTE

Au niveau national :

- \* Le contexte global d'instabilité institutionnelle en 2024 s'est poursuivi en 2025 et semble se prolonger sur le début de l'année 2026 (projet de loi de finances pour 2026 non adopté). Il amène des incertitudes sur les finances publiques et sur de possibles efforts demandés notamment aux Régions et EPCI.
- \* Après une période d'inflation forte, un ralentissement est néanmoins à constater (environ +0.8% d'inflation sur l'année 2025) ;
- \* La Banque de France voit la croissance à 0,9%, pour l'année 2025. Pour 2026, l'institution monétaire table sur une croissance de 1%.
- \* La valorisation financière des « aménités rurales » a été renforcée et est passée de 40 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024 et 110 millions d'euros en 2025. Sur le territoire :
  - 105k€ en 2022 pour 10 communes éligibles
  - 309k€ en 2023 pour 17 communes éligibles
  - 444k€ en 2024 pour 16 communes éligibles
  - 487k€ en 2025 pour 16 communes éligibles.



Le Parc invite donc ses communes à mobiliser cette dotation pour réaliser des actions en lien avec les engagements pris au travers de la signature de la Charte (Motion actée par le Comité syndical le 27 mars 2024). Cette dotation semble être maintenue pour 2026.

Une autre vie s'invente ici

- \* L'Etat devrait poursuivre en 2025 son soutien financier aux Parcs naturels régionaux à hauteur de 150k€ annuels de participation au plan d'actions présenté (sous réserve des arbitrages du budget faits par le gouvernement).

#### Au niveau local :

- \* La Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur maintient certains de ses soutiens au Parc dans le cadre de ses orientations politiques (Stratégie régionale biodiversité 2025-2035, Guerre du feu, Méditerranée zéro plastique...). Cependant, suspendu depuis 2025, il n'est pas prévu de reprise des financements pour l'éducation à l'environnement et au territoire (-50k€). Elle avait déjà supprimé en 2024 sa participation aux transports des étudiants (-10k€). Elle maintient également la suspension des financements d'investissements dans le cadre du contrat de Parc (-200k€). Sa participation à l'Interparc Tourisme (historiquement de 200k€) est réduite, après 2 années de baisses successives, à 100k€ pour 2026. La pérennité de ce financement n'est aucunement garantie pour les années à venir.
- \* Le contrat triennal de développement métropolitain a été renouvelé en 2024. La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi confirmé sa dotation de 210k€ sur la période 2024-2026. Il conviendra d'étudier en 2026 le renouvellement pour la période 2027-2029.
- \* Le partenariat avec le syndicat mixte de la Provence Verte Verdon, pour co-porter le nouveau programme européen LEADER, a été validé pour une période de 5 ans (2023-2027). L'enveloppe obtenue est d'1.5 millions d'euros pour financer des projets compris entre 10k€ et 125k€.
- \* L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse propose au Parc de signer, à compter de 2026, un Accord-cadre pour une période de 6 ans afin notamment de mettre en place à terme un outil de gouvernance des eaux souterraines de la Sainte-Baume permettant ainsi de construire une stratégie à moyen terme et de faciliter son financement.

## SITUATION DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMENAGEMENT

Le Parc ne perçoit pas de fiscalité, ses recettes proviennent essentiellement :

- \* des participations statutaires de ses membres (Région, Départements, EPCI, communes adhérentes et associées), fixées statutairement et non évolutives (pas d'indexation).
- \* de financements, sous forme de subventions, sur le programme d'actions (Europe, Etat, Région, Départements, Agence de l'Eau, etc.), ou d'autres dispositifs particuliers tels que la dotation annuelle de l'Etat et le contrat de développement métropolitain.
- \* de recettes et ventes de produits, dans des proportions très modestes, notamment liées à des cotisations à la "marque Valeur Parc", de cartes touristiques et du guide du patrimoine.

Le Parc n'est, à ce jour, pas endetté, il n'a souscrit aucun emprunt.

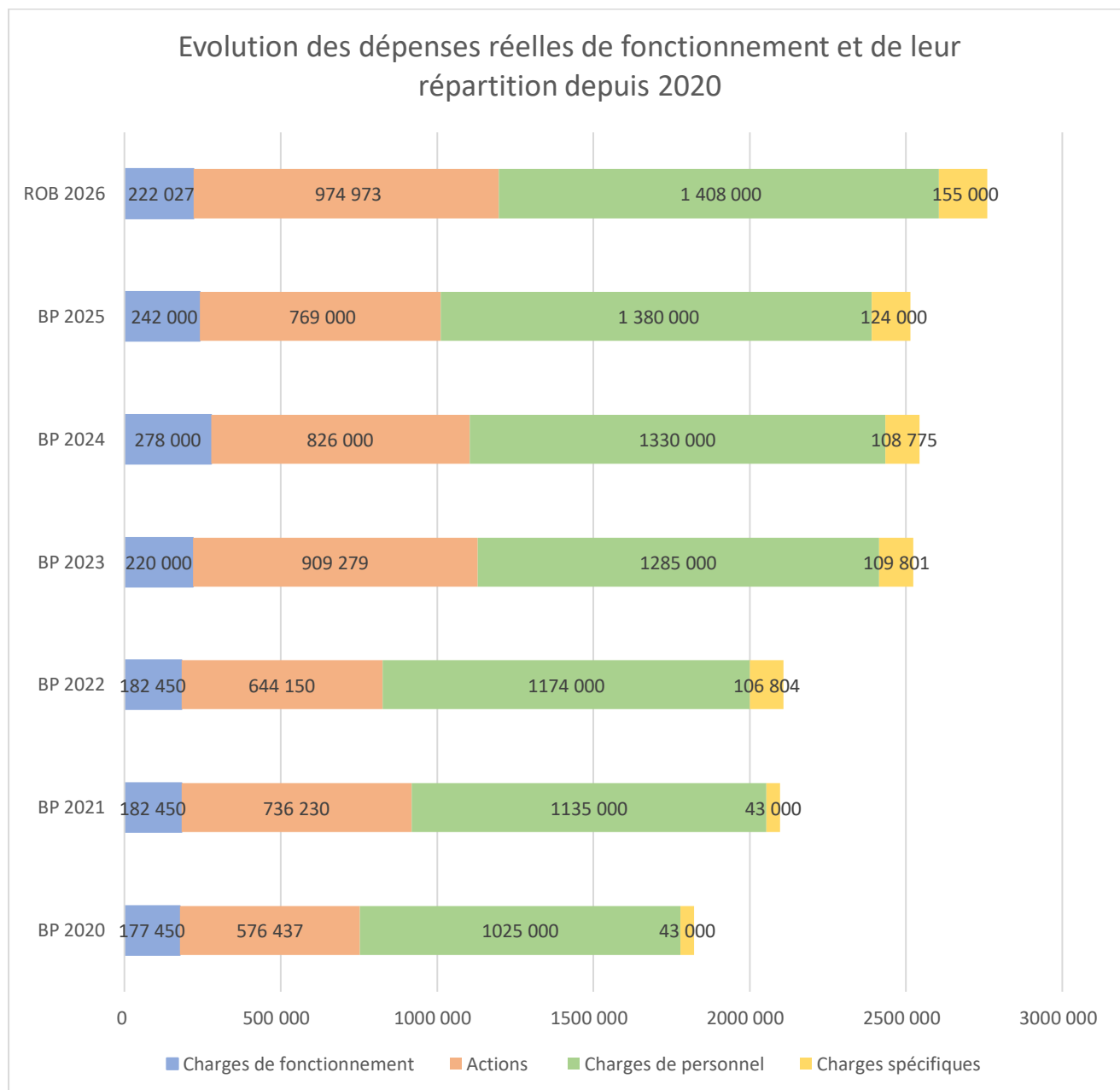
Le compte financier unique 2025 présentent :

- Un excédent de fonctionnement sur l'exercice de +597k€ abondé par le résultat reporté de 2024, permettant un résultat de clôture de +727k€.
- Un résultat d'investissement sur l'exercice négatif (-177k€) qui diminue le résultat reporté de -102k en 2024, ce qui amène à un résultat de clôture de -280k€. Ce résultat s'équilibre avec l'intégration des restes à réaliser de 2026 et, par conséquent, aboutit à un excédent de financement de 218k€.

## Orientations budgétaires

### I) Section de fonctionnement

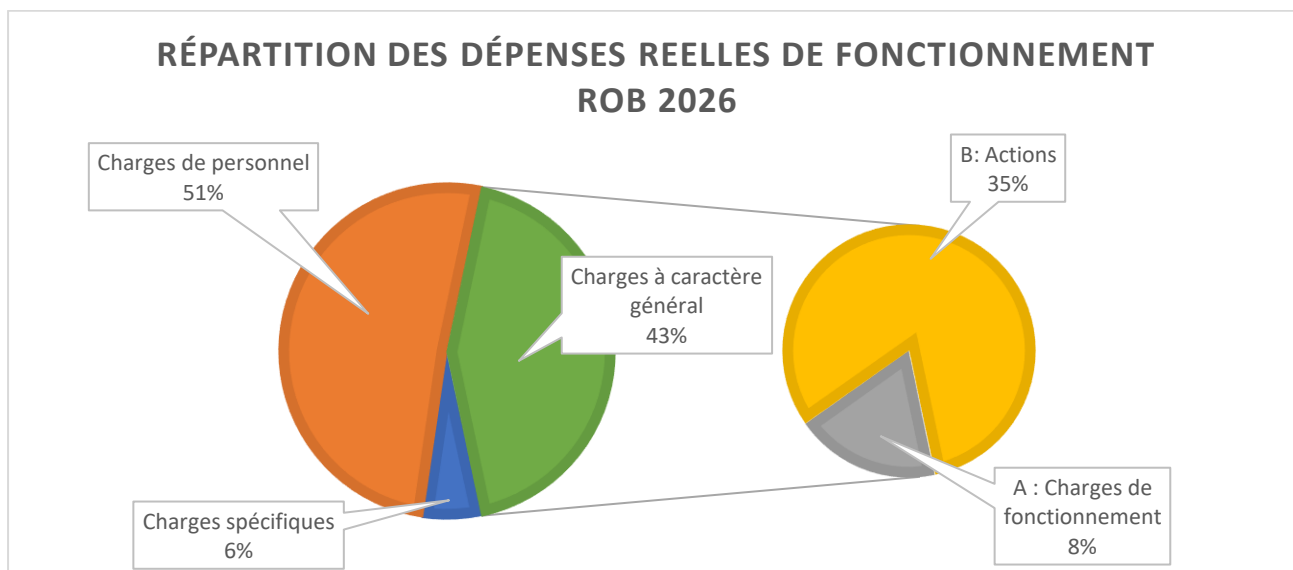
#### 1) Dépenses de fonctionnement



Dépenses	BP 2025		ROB 2026		Evolution 2025 / 2026 en %
	BP 2025 en milliers d'€	Répartition en %	ROB 2026 en milliers d'€	Répartition en %	
<b>A : Charges de fonctionnement</b>	242k€	9%	222k€	8%	-8%
<b>B : Actions</b>	769k€	29%	974k€	34%	27%
<b>Total des charges (A+B)</b>	<b>1 011k€</b>	<b>38%</b>	<b>1 197k€</b>	<b>42%</b>	<b>18%</b>
<b>C : Indemnités Elus</b>	44k€	2%	44k€	2%	0%
<b>D : Prestation pour serv. environnementaux</b>	61k€	2%	60k€	2%	-2%
<b>E : Informatique en nuage</b>	18k€	1%	51k€	2%	183%
<b>Total charges spécifiques (C+D+E)</b>	<b>124k€</b>	<b>5%</b>	<b>155k€</b>	<b>5%</b>	<b>25%</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 380k€</b>	<b>53%</b>	<b>1 408k€</b>	<b>50%</b>	<b>2%</b>
<b>F : Dotations amortissements</b>	74k€	3%	64k€	2%	-14%
<b>G : Virement à la section d'investissement</b>	0k€	0%	0k€	0%	0%
<b>H : Annulation titre d'exercice antérieur</b>	51k€	2%	11k€	0.5%	-78%
<b>Total Ecritures d'ordre (F+G+H)</b>	<b>111k€</b>	<b>4%</b>	<b>75k€</b>	<b>3%</b>	<b>-32%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 626k€</b>	<b>100%</b>	<b>2 835k€</b>	<b>100%</b>	<b>4%</b>

L'ingénierie de projet étant au cœur des missions du Parc, cela explique la part que représente les charges de personnel sur le budget total de fonctionnement.

## RÉPARTITION DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ROB 2026



### Les charges à caractère général (chapitre 011) :

#### ➤ **Les charges de fonctionnement (A)**

Ces charges sont en légère diminution en 2026 par rapport à 2025 et représentent 8% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les prévisions de dépenses 2026 contiennent notamment la poursuite de la structuration administrative du Parc avec :

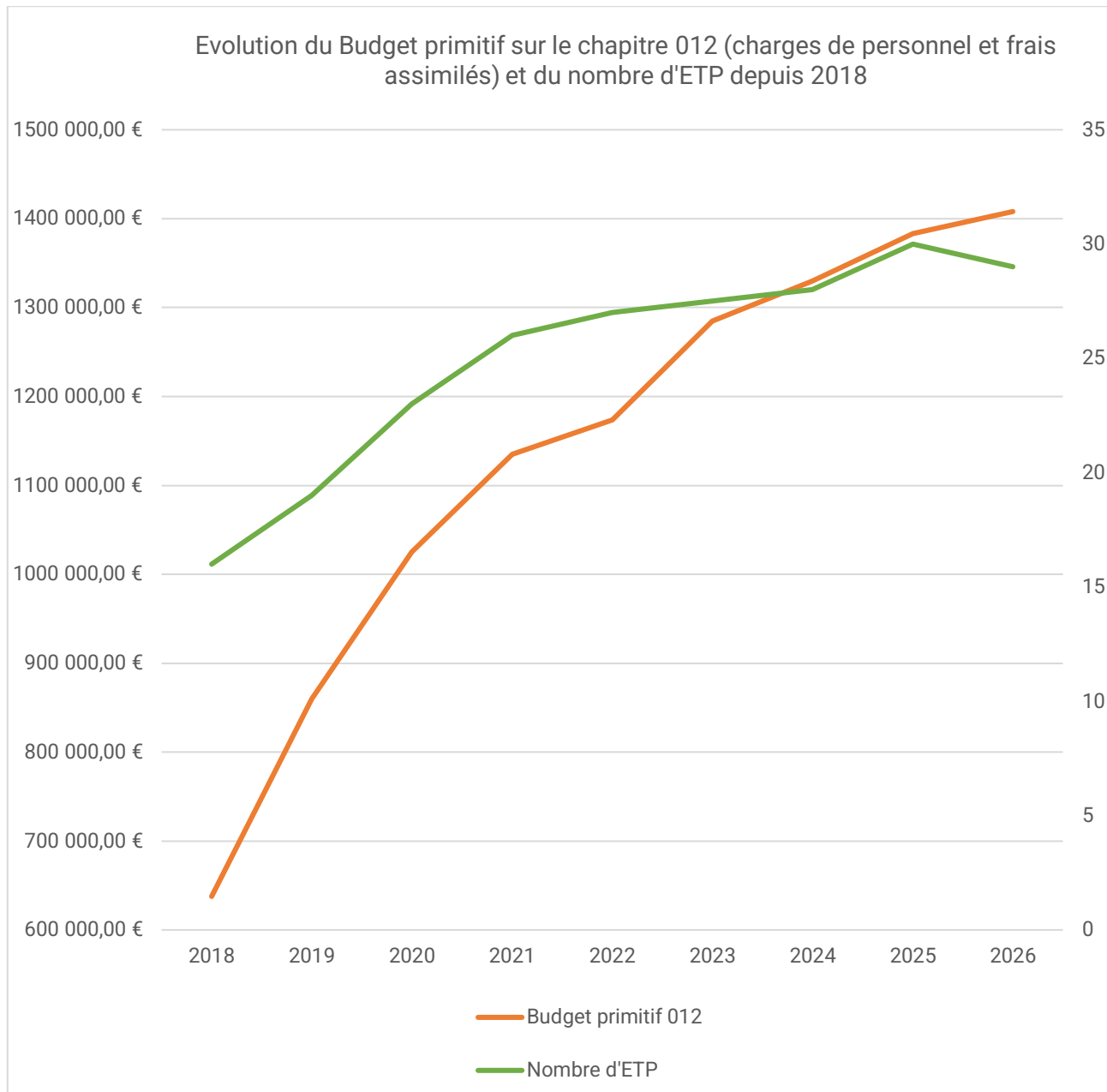
- La mise en conformité des divers registres réglementaires devant être tenus par le Parc ;
- L'accompagnement au renouvellement des contrats d'assurance du Parc ;
- L'accompagnement à la mise en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD) et la mise en place d'un délégué à la protection des données (DPO) externalisé.

#### ➤ **Les dépenses de fonctionnement liées aux Actions de mise en œuvre de la Charte (B)**

Celles-ci sont en nette augmentation (+27%) par rapport à 2025 passant de 769k € à 975k €. Cela s'explique par :

- \* La participation de chaque Parc de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et notamment de la Sainte-Baume au financement de l'Interparc Tourisme 2025/2026.
- \* L'organisation d'une Agora des élus faisant suite au renouvellement du Comité syndical.
- \* La poursuite de l'évaluation mi-charte.
- \* Le lancement d'une étude sur la praticabilité des Tours de Pays de la Sainte-Baume en VTT et gravel.
- \* Le maintien d'une programmation ambitieuse en 2026 dans le cadre du partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse sur l'éducation et sensibilisation au territoire.
- \* L'organisation de rendez-vous du Parc 2026.
- \* La réalisation de nombreuses actions dans le cadre du Plan de lutte contre pollutions souterraines.
- \* Le lancement des investigations sur la pollution en Microplastiques dans l'Eau Souterraine de la Sainte-Baume.
- \* La poursuite de l'étude de délimitation et des vulnérabilités intrinsèques des Aires d'Alimentation des Captages : captages prioritaires Puits des Noyers et Puits Long.
- \* Le démarrage du travail relatif à l'élaboration du Plan de gestion stratégique des zones humides.
- \* Le lancement de l'étude sur le Circaète Jean-le-blanc.

➤ **Masse salariale et dispositif de protection sociale complémentaire (chapitre 012/chapitre 013):**



**Détail de l'effectif prévisionnel permanent sur 2026 :**

		Budgétaire	A Pourvoir titulaire ou contractuel	Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel	Intitulé du poste
Catégorie A	Attaché Hors classe	0	0	0	0	
	Attaché principal	0	0	0	0	
	Attaché	8	1	0	7	Responsable du pôle Administratif et Financier
						Responsable du pôle Opérationnel
						Responsable de l'unité Communication et Participation citoyenne
						Chargé/chargée de Communication
						Chargé/chargée de mission Education au territoire et Interprétation des patrimoines
						Chargé/chargée de mission Tourisme et Culture
Coordinateur/Coordinatrice Ecogardes et Garde Régionale Forestière						
Chargé/chargée de mission Activités de pleine nature						
Catégorie B	Rédacteur principal 1ère classe	0	0	0	0	
	Rédacteur principal 2ème classe	0	0	0	0	
	Rédacteur	2	0	0	2	Coordonnateur administratif et financier/Coordinatrice administrative et financière Ecogarde - Garde Régionale Forestière
Catégorie C	Adjoint administratif principal 1ère classe	0	0	0	0	
	Adjoint administratif principal 2ème classe	0	0	0	0	
	Adjoint Administratif	2	0	2	0	Gestionnaire des ressources humaines Secrétaire
<b>TOTAL Filière administrative</b>		<b>12</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	

		Budgétaire	A Pourvoir titulaire ou contractuel	Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel	Intitulé du poste
Catégorie A	Ingénieur Hors Classe	0	0	0	0	
	Ingénieur principal	2	0	2	0	Directeur/Directrice
						Chargé/chargée de mission Forêt et Transition énergétique, chargé/chargée d'Evaluation
	Ingénieur	3	1	0	2	Chargé/chargée de mission Natura 2000
						Chargé /chargée de mission Agriculture
Chargé/chargée de mission Architecture et Patrimoine bâti						
Catégorie B	Technicien principal 1ère classe	1	0	1	0	Chargé/chargée de mission Ressources en eau
	Technicien principal 2ème classe	1	0	1	0	Chargé/chargée de mission Patrimoine naturel
	Technicien	1	0	1	0	Chargé/chargée de mission Aménagement, Urbanisme et Paysage
Catégorie C	Adjoint Technique principal 1ère classe	0	0	0	0	
	Adjoint Technique principal 2ème classe	0	0	0	0	
	Adjoint Technique	0	0	0	0	
<b>TOTAL Filière Technique</b>		<b>8</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>20</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	

A cet effectif permanent s'ajoutent des postes non permanents :

- \* 2,5 ETP en contrats de projet : chargé/chargée de projet Aménagement patrimoniaux, chargé/chargée de projet Urbanisme durable et chargé/chargée de projet Trame Noire ;
- \* 2 ETP en accroissement temporaire d'activité : Technicien/Technicienne Ressource en eau et Zones humides et Chargé/Chargée de gestion de projet ;
- \* 24 postes en accroissements saisonniers d'activité : 4 Ecogardes avant-saison pendant 2 mois (dont 1 à temps-plein et 3 à 18h/semaine), 18 GRF à temps plein pendant 3 mois et enfin 2 écogardes à 16h/semaine pendant 1 mois en arrière-saison ;
- \* 2 stagiaires pendant 6 mois.

A ce jour, aucune ouverture de poste permanent n'est proposée pour 2026. Le chapitre 012 apparaît en hausse de 2% sur 2026 par rapport au BP 2025. Cette hausse est liée notamment :

- \* Au recrutement d'un ETP sur le poste de chargé/chargée de projet Trame Noire (+29k€) qui devrait être financé à 80% par le Fonds vert, d'un ETP sur le poste de Technicien/Technicienne Ressource en Eau et Zones Humides (36k€) financé à 70% par l'Agence de l'eau et de l'accueil de 2 stagiaires (+8k€) financés à minimum à 70% ;
- \* L'impact des augmentations liées au mécanisme de « glissement, vieillesse, technicité » ainsi que l'augmentation du taux de cotisation de 3% auprès de la CNRACL (+10k€), moins de 1% d'évolution du budget alloué à la masse salariale en 2026 par rapport à 2025.

Cependant, ces augmentations sont compensées par le non renouvellement :

- \* De 2 ETP en contrats de projet dans le cadre de l'Interparc Tourisme dont le portage administratif a été repris par le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (-85k€) ;
- \* La fin du contrat d'apprentissage sur la ressource en eau (-9k€).

Au-delà de la masse salariale, le chapitre 012 est impacté par l'évolution du dispositif d'action sociale :

- Concernant la protection sociale complémentaire :

-S'agissant de la prévoyance, une participation est prévue à hauteur de 7€ par mois et par agent pour les agents ayant souscrit un contrat labellisé Fonction publique. L'impact financier pour le Parc sera donc au maximum de +1,3k€ pour 2026 ;

-S'agissant de la santé, le Parc prévoit d'adhérer au contrat groupe de mutuelle souscrit par le Centre Départemental de Gestion du Var auprès de la Mutuelle nationale territoriale. Il proposera donc ensuite aux agents de souscrire audit contrat. Dans cette hypothèse, le Parc maintiendra sa participation à hauteur de 30€ par mois et par agent ayant souscrit à ce contrat et non plus auprès des agents ayant souscrit un contrat de mutuelle labellisé Fonction publique comme actuellement. Le coût maximal prévisionnel en 2026 pour le Parc est d'environ +8k€, tout comme les années précédentes. Néanmoins, d'un point de vue budgétaire, le montant de la cotisation des agents pour leur mutuelle étant payé directement par le Parc puis récupéré par celui-ci sur les salaires des agents concernés, il convient d'inscrire les crédits nécessaires au paiement desdites cotisations, en dépense au chapitre 012 et en recette au chapitre 013.

- Concernant le dispositif de titres restaurant : Le Parc prolonge le dispositif instauré mi-2025 dans les mêmes conditions. Le coût annuel pour le Parc est de 26,5k€. L'impact budgétaire est néanmoins, quant à lui, de 44k€ en dépense, atténué par 17,5k€ en recette. En effet, selon le même mécanisme que pour la participation à la mutuelle des agents, le Parc achète les titres restaurant et récupère la participation salariale sur la paie des agents concernés. Cela gonfle donc d'autant le chapitre 012, compensé en atténuation de charges au chapitre 013.

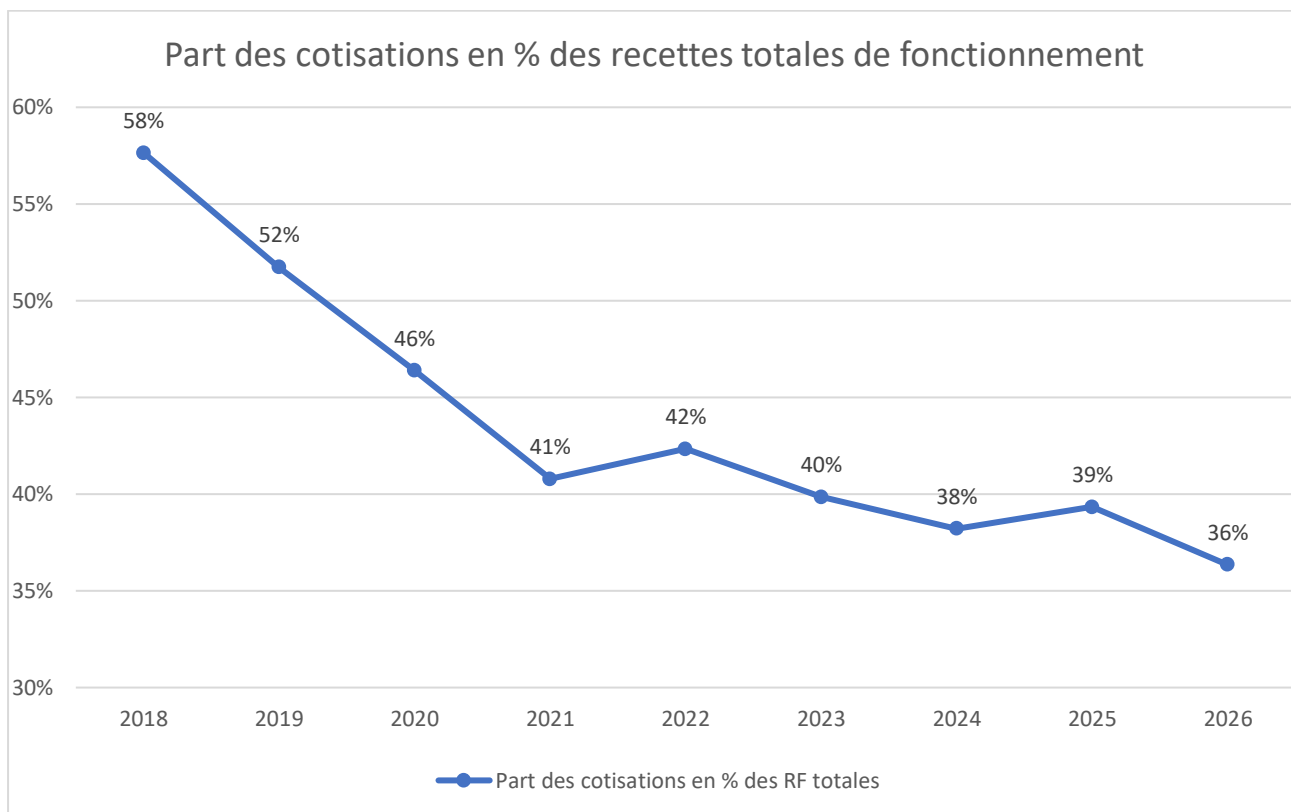
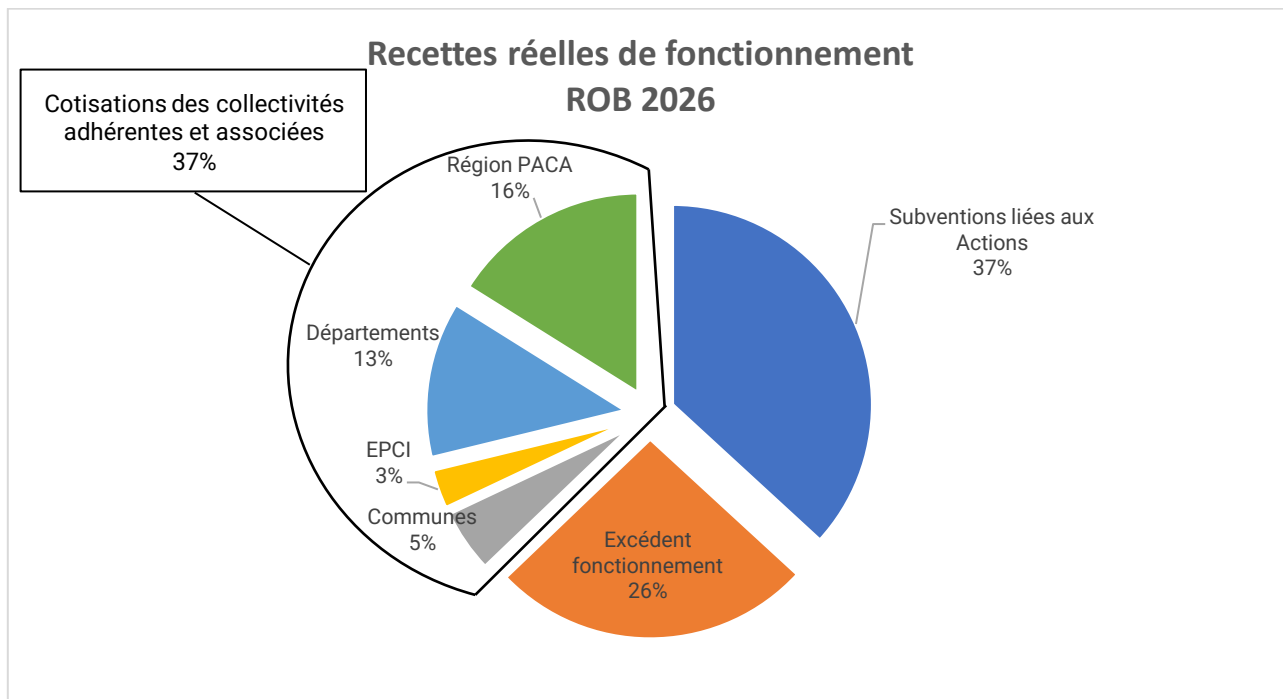
Le total des dépenses sur le chapitre 012 passe donc de 1 380k€ au BP 2025 à 1408k€ estimés pour 2026, étant précisé qu'une part non négligeable est financée par des recettes de subventions spécifiques (Natura 2000, Agence de l'Eau, Région, Etat etc.). De plus, ce montant en dépense est légèrement compensé par les 24k€ d'atténuation de charge au chapitre 013.

- **Les indemnités versées aux élus, les paiements pour services environnementaux et l'informatique en nuage (chapitre 65) :**

Les dépenses sont prévues en augmentation pour 2026 par rapport à 2025, passant de 124k€ à 155k€ :

- \* Aucune augmentation des indemnités perçues par les élus n'est prévue à ce jour (44k€) ;
- \* Les paiements pour service environnementaux seront versés aux agriculteurs dans les mêmes ordres de grandeur qu'en 2025 (60k€) ;
- \* Le report du projet d'évolution des outils métiers a permis l'affinement de l'enveloppe nécessaire, celui-ci sera déployé en 2026 (35k€).

## 2) Recettes de fonctionnement



Recettes TTC	BP 2025 En milliers d'€ TTC		ROB 2026 En milliers d'€ TTC		Evol. en % 2025 / 2026
	BP 2025	Répartition en %	ROB 2026	Répartition en %	
<b>Communes</b>	143k€	5,4%	143k€	5,0%	0%
CA Provence Verte	40k€	1,5%	40k€	1,4%	0%
CA Sud Sainte-Baume	40k€	1,5%	40k€	1,4%	0%
CC Vallée du Gapeau	10k€	0,4%	10k€	0,4%	0%
<b>Département des B-du-Rhône</b>	250k€	9,5%	250k€	8,8%	0%
<b>Département du Var</b>	105k€	4,0%	105k€	3,7%	0%
<b>Région SUD-PACA</b>	450k€	17,0%	450k€	15,8%	0%
<b>Total des cotisations statutaires</b>	<b>1 038k€</b>	<b>39,3%</b>	<b>1 038k€</b>	<b>36,6%</b>	<b>0%</b>
<b>Subvention Fonctionnement</b>	1 436k€	54,4%	1 029k€	36,3%	-28,3%
<b>Excédent fonctionnement</b>	130k€	4,9%	700k€	24,7%	+436.2%
<b>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</b>	35k€	1,3%	38k€	1,3%	+8,6%
<b>Remboursement sur rémunérations et prestations sociales</b>			30k€	1.1%	
<b>Autres recettes (hors cotisations)</b>	<b>1 601k€</b>	<b>60,7%</b>	<b>1 797k€</b>	<b>63,4%</b>	<b>+12.2%</b>
<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>2 640k€</b>		<b>2 835k€</b>		<b>+7.39%</b>

Les cotisations définies dans les statuts du Parc naturel régional de la Sainte-Baume sont fixes, elles n'ont donc pas évolué depuis la création du Parc en 2017 et représentent 36.6% des recettes de fonctionnement en 2026.

La perception estimée des subventions spécifiques sur l'exercice est en baisse de 28% et ne représentent plus que 36% des recettes de fonctionnement. Ces recettes participent à la mise en œuvre des actions mais elles ne couvrent que très rarement la totalité des dépenses. Le Parc est donc régulièrement en situation de devoir participer au financement des actions (part d'autofinancement).

Cette situation avec des cotisations fixes, des coûts qui évoluent mécaniquement (inflation, GVT, etc.) et des subventions moins accessibles, a pour conséquence de réduire la capacité d'autofinancement du Parc et donc de limiter le volume d'actions qui pourront être portées. Face à ce constat, il est possible de mobiliser 2 leviers pour essayer de maintenir la dynamique : le premier est de consentir un effort plus important pour rechercher des financements ou des co-financements et limiter d'autant la part d'autofinancement du Parc, mais cette solution se traduit par une charge de travail plus importante des agents au détriment du portage technique des projets, elle ne répond donc que partiellement à la problématique. La seconde, qui peut être cumulative, consiste à envisager une évolution des cotisations statutaires après l'évaluation à mi-Charte (2026) pour redonner de la capacité financière au Parc et assurer la mise en œuvre des actions prévues dans la Charte jusqu'en 2032.

Le compte financier unique 2025 affiche par ailleurs un excédent de 699 580.53 € contre 130 100,65 € en 2024 sur la section de fonctionnement. Cette augmentation s'explique essentiellement par le décalage de la perception de plusieurs subventions par le Parc. En effet, celles-ci devant être perçues sur 2024 l'ont finalement été en 2025. Cela engendre une hausse importante du résultat du Parc en 2025 et qui explique le résultat déficitaire de 2024. Cet excédent 2025 permet donc de reconstituer l'enveloppe permettant d'assumer le décalage entre les exercices sur lesquels sont effectués les dépenses et les exercices sur lesquels les subventions sont reçues.

## II) Section d'investissement

### 1) Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2025 En milliers d'€		ROB 2026 En milliers d'€		Evol. en % 2025 / 2026
	BP 2025	Répartition en %	ROB 2026	Répartition en %	
Reprise subvention	35k€	3%	38k€	4%	9%
Investissements actions	476k€	47%	490k€	52%	4%
Autres investissements	38k€	4%	32k€	3%	-15%
RAR n-1 dépenses	360k€	36%	102k€	11%	-72%
Besoin de financement	102k€	10%	280k€	30%	173%
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>1 008k€</b>		<b>942k€</b>		<b>-7%</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement en 2026 diminuent de 7% pour garder une certaine stabilité. En effet, cette faible évolution s'explique principalement par la fin des travaux de mise en œuvre du plan directeur d'aménagement et de mise en valeur des gorges du Caramy à Tourves qui, budgétairement est compensé par les dépenses liées aux études pré-opérationnelles pour la renaturation des villes et villages ainsi que les études, les achats et les travaux d'installations prévus dans le cadre du réseau de suivis ponctuels et en continu des masses d'eau de la Sainte-Baume.

S'agissant des dépenses « hors actions » sont notamment intégrés à ces propositions budgétaires :

- \* L'achat d'un véhicule (25k€) ;
- \* L'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour le fonctionnement du Parc (4,5k€).

S'agissant des écritures d'ordre, 38k€ sont intégrés à ces propositions budgétaires en reprise de subvention venant financer des biens amortissables et 280k€ de déficit reporté de l'exercice 2025.

### 2) Recettes d'investissement

Recettes d'investissement	BP 2025 - En milliers d'€		ROB 2026 - En milliers d'€		Evolution 2025 / 2026 en %
	BP 2025	Répartition en %	ROB 2026	Répartition en %	
RAR n-1 recettes	581k€	58%	599k€	63%	3%
Subvention Investissement	347k€	34%	262k€	28%	-25%
Dotation amortissements	74k€	7%	64k€	7%	-14%
FCTVA	6k€	1%	18k€	2%	192%
Virement à la section de fonctionnement					
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>1 008k€</b>		<b>943k€</b>		<b>-7%</b>

Le compte financier unique 2025 affiche un résultat de l'exercice négatif de -177k€ qui vient augmenter le déficit reporté de -102k€ à -279k€ en 2026. Le solde des Restes à Réaliser 2025 (+497k€) permet de clôturer la section d'investissement avec un excédent de financement de +218k€.

Ces prévisions permettent d'anticiper qu'aucun virement depuis la section de fonctionnement ne sera nécessaire en 2026.

## PLAN D' ACTIONS POUR 2026

Les principales actions du Parc pour 2026 sont les suivantes :

- \* Organiser une agora des élus en 2026 faisant suite aux élections municipales  
L'objectif est de permettre aux 750 nouveaux élus des communes du Parc d'être acculturés aux enjeux du territoire portés par le syndicat dans le cadre de sa Charte et de les familiariser avec l'outil « Parc naturel régional » pour les accompagner dans leurs projets.
- \* Finaliser l'évaluation à mi-parcours de la Charte du Parc  
Le Parc bénéficie d'un accompagnement externalisé pour une partie de cette mission. Cette évaluation implique une charge de travail importante pour l'ensemble des équipes du Syndicat qui doivent se rapprocher des signataires de la Charte et des partenaires du Parc pour identifier les actions menées depuis 7 ans. Cette évaluation à mi-parcours ne porte que sur une partie de la Charte, en effet seules les Mesures Phares font l'objet de ce travail.
- \* Accompagner les services de l'Etat dans le projet de classement de site « Massif de la Sainte-Baume ». L'enquête publique ayant été finalisée fin 2025, et sous réserve de ses conclusions, le classement de site pourrait intervenir d'ici 1 à 2 ans par décret ministériel. Il concerne environ 30 000 ha et serait l'un des plus grand de France. Cette démarche devrait permettre d'aboutir au montage d'une Opération Grand Site permettant de conventionner avec les collectivités partenaires de ce projet et envisager à terme le label Grand Site de France.
- \* Soutenir la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume dans ses projets d'aménagement et de restauration des patrimoines emblématiques de la Sainte-Baume en lien avec la forte fréquentation des lieux (l'Hostellerie et ses abords, Chemin des Roys, Grotte de Marie Madeleine...). En 2026, il est envisagé de :
  - Rechercher des financements pour la requalification du Chemin des Roys (1 à 1,5m€) et préparer la consultation pour retenir un maître d'œuvre ;
  - Finaliser l'étude juridique pour préciser le montage administratif du portage du projet et définir les modalités de financement dans le cadre l'aménagement du site de l'hostellerie et de ses abords.
  - Préparer la construction d'un cahier des charges et réfléchir aux possibilités de financements pour réaliser une étude programmatique d'entretien et restauration des bâtiments de la grotte Marie-Madeleine évaluée à 50k€ HT.
- \* Finaliser l'étude de faisabilité pour implanter une maison de Parc sur le site de l'Hostellerie et faciliter la prise de décision des élus. Pour rappel les scénarios envisagés sont :
  - Soit l'aménagement d'une Maison de Parc dans les bâtiments Nazareth existants (appartenant aux Dominicains) avec ou sans extension ;
  - Soit la construction d'une Maison de Parc ex-nihilo sur un terrain à proximité du bâtiment Saint-Joseph.

Cette étude précisera également le montage juridique le plus adapté avec les Dominicains, propriétaires des biens.

- \* Continuer le portage des études pré-opérationnelles, à destination des communes, dans le cadre de la renaturation des villes et villages de la Sainte-Baume. Faisant suite à l'obtention d'une subvention de l'Etat, à hauteur de 288k€ via le Fond Vert ainsi que de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 46k€ via Nos territoires d'abord, ce nouvel accompagnement du Parc a été mise à profit des 5 premières communes lauréates de l'AMI lancé par le Parc en mai 2024. Un deuxième AMI va être lancé en 2026, ainsi qu'un troisième l'année suivante avec pour ambition d'accompagner une quinzaine de projets sur 3 ans.
- \* Clôturer les Paiements pour services environnementaux (PSE) initiés en 2021 et soutenus par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70% pour le Parc et 100% pour les agriculteurs bénéficiaires (montant total du projet : 490k€). Les PSE ont permis d'accompagner techniquement et financièrement plus d'une vingtaine agriculteurs dans le changement de leurs pratiques pour mieux prendre en compte les problématiques environnementales.
- \* Poursuivre le programme éducatif du Parc grâce à des partenariats et des subventions de l'Agence de l'Eau (de 65k€) de la Région (6k€) et de la DRAC (6,5k€) permettant d'accompagner 47 classes de la primaire au lycée :
  - Sensibiliser aux enjeux de l'eau en lien avec les autres thématiques portées par le Parc ;
  - Former des enseignants du second degré et des membres du réseau éducation ;
  - Créer le volume 2 du livret scolaire la Sainte-Baume à la loupe ;
  - Sensibiliser à la fragilité de la ressource en eau en milieu karstique face aux pollutions plastique
  - Animer des ateliers artistiques de médiation scolaire sur le site de la grotte de la Sainte-Baume.
- \* Continuer la sensibilisation des visiteurs et la surveillance du territoire grâce au travail des 18 gardes régionaux forestiers durant la période estivale, action accompagnée financièrement à hauteur 80% par le Région Sud dans le cadre du dispositif « guerre du feu » (sur 186k€ de dépenses).
- \* Lancer le renouvellement de la Charte Forestière de Territoire pour la période 2026 – 2032 sous réserve de l'obtention du financement FEADER. Les différentes phases seront : Bilan de la précédente CFT, rédaction du diagnostic et identification des enjeux, définition des objectifs, élaboration du programme d'actions et du dispositif de suivi et d'évaluation (89k€ financés à 80% par le FEADER et la Région Sud).
- \* Engager le travail, avec les syndicats de rivière, sur le plan de gestion stratégique sur les zones humides. Le projet prévu sur 3 ans, vise à doter le Parc d'une vision stratégique pour la gestion et la protection des zones humides sur son territoire. Il permet aussi de compléter et préciser les inventaires historiques de ces milieux à fort enjeu de conservation sur le Parc (180 k€ financés à 80% par l'Agence de l'Eau).
- \* Démarrer la rédaction d'une stratégie d'action sur la problématique du loup. Pour faire suite au voyage d'étude effectué en 2025, il est proposé de formaliser une stratégie de gestion de la problématique du Loup sur le Parc. En 2026, un travail de concertation local sera mené pour formaliser cette stratégie.
- \* Préparer et lancer le marché visant à améliorer la connaissance des masses d'eau souterraines par le développement du réseau de suivi avec l'installation d'une quinzaine de nouvelles stations de mesure en continu des hauteurs d'eau (source et cours d'eau), et de paramètres physico-chimiques (conductivité et température). Montant du projet 230 k€ qui fait actuellement l'objet de demandes de financement auprès de l'AGE.

- \* Faire émerger un projet de gouvernance des eaux souterraines stratégiques du massif de la Sainte-Baume par l'élaboration d'un document synthétique présentant le périmètre, les grandes orientations de cette gouvernance et les scénarios de fonctionnement. Le Parc animera des événements rassemblant la communauté d'acteurs techniques de l'eau, les élus et des panels de citoyens afin d'aboutir, à terme, à un engagement pour élaborer et mettre en œuvre une gouvernance.
- \* Réaliser une trame nocturne pour compléter les trames vertes et bleues du Parc et garantir des continuités écologiques via une demande de financement à 80% par le Fonds Vert. Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions sur la sobriété lumineuse portées par le Parc (Villes et Villages Etoilés, diagnostics d'éclairage, guides, sorties nocturnes...). A travers l'embauche d'un ETP dédié, le Parc souhaite que la réalisation de sa trame noire soit aussi une opportunité de transition écologique et énergétique en sensibilisant et mobilisant plusieurs acteurs du territoire : élus, entreprises et habitants.
- \* Participer à l'association du réseau des Parcs (Groupe de travail thématiques « Les Interparcs ») et au réseau des directeurs : Cette mutualisation entre les 9 Parcs naturel régionaux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur permet favoriser les échanges d'expériences entre Parc et de mutualiser des moyens pour réduire les coûts de fonctionnement, elle contribue également à soutenir une dynamique cohérente au niveau régional.
- \* Participer à l'animation et à la mobilisation des membres du conseil scientifique pour bénéficier de leur expertise et accompagner les travaux du conseil citoyen du Parc et poursuivre les nombreuses collaborations ;
- \* Continuer de structurer le fonctionnement des services ressources (administration, finances et communication) en formalisant des process et moderniser les logiciels comptable et RH pour gagner en efficience et se mettre en phase avec leurs évolutions.
- \* Poursuivre l'ancrage du Parc naturel régional dans le paysage institutionnel et territorial. Il s'agira de continuer d'accompagner les membres et partenaires du Parc en participant et à leurs actions ou en contribuant à leurs travaux.

En complément de ces grandes orientations, est annexé au présent rapport, un tableau listant toutes les actions du Parc pour 2026. Ce tableau exhaustif apporte des éléments de contexte sur les actions proposées sur l'exercice par le Parc, ayant permis la construction des orientations budgétaires.